

BANQUE COURTOIS



Rapport Annuel
2013

BANQUE COURTOIS
RAPPORT ANNUEL 2013

SOMMAIRE

BANQUE COURTOIS

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. CONTEXTE 2013.....	6
2. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE 2013.....	8
3. LES RESSOURCES HUMAINES.....	13
4. LES RESULTATS.....	14
5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2014.....	22
6. INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES.....	23
7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT.....	24
8. ACTIONNARIAT ET ÉVOLUTION DES DIVIDENDES.....	25
9. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	26
10. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	29

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	30
--	----

RESOLUTIONS	31
-------------------	----

COMPTES SOCIAUX	33
-----------------------	----

ANNEXE AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	37
--	----

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	67
---	----





BANQUE COURTOIS

Siège Social : 33, rue de Rémusat – 31000 Toulouse.

■ LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	• Philippe AYMERICH
Membres	• Philippe AMESTOY
	• Etienne BARES
	• Emmanuel BARTHELEMY
	• Yves BLAVET
	• René BOUSCATEL
	• Alain DI CRESCENZO
	• Jacques François GUIRAUD
	• Natacha LAURENT
	• CRÉDIT DU NORD, représenté par Odile THOMAZEAU

Commissaires aux Comptes

Titulaires	• Deloitte et Associés
	• Exco Fiduciaire du Sud-Ouest
Suppléants	• André DAÏDÉ
	• Société B.E.A.S.

■ LE DIRECTOIRE

Président	• Francis MOLINO
Vice-Président	• Frédéric DI SCALA

■ LE COMITÉ DE DIRECTION

- Jean-Yves BARDONNEAU
- Franck BEASSE
- Guillaume COGNET
- Alain FABRE
- Jean-François FONS
- Christian FRAISSE
- Pierre GAVALDA
- Nicolas GAY
- Joël LESUR
- Christophe LEVAUFRE
- Corine PEYRONNE
- Christian RAPOSO
- Caroline SOUMAGNE
- Marie-Claude VINCENT





**ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 MAI 2014**



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos Statuts, nous vous avons réunis, ce jour, en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Banque au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. CONTEXTE 2013

► CONJONCTURE

Une économie française qui demeure déprimée

En 2013 l'économie mondiale est tirée par la reprise de la demande privée aux Etats-Unis et par la croissance des pays émergents qui subissent toutefois quelques turbulences et un ralentissement de leur activité.

Un retour de la croissance est attendu au Japon grâce à une nouvelle relance budgétaire.

Cette amélioration du contexte macro-économique mondial reste cependant fragile du fait de la poursuite du processus de désendettement public et privé dans les pays développés.

En Europe, la reprise est lente et les divergences entre les pays persistent : la reprise se poursuit en Allemagne mais tarde à se matérialiser en France.

L'activité reste morose en Italie, à l'inverse de l'Espagne, qui renoue avec la croissance.

La politique monétaire reste accommodante avec le souci de fournir une liquidité abondante au système économique et financier.

Réagissant à la faiblesse de l'inflation, la BCE a, de nouveau, abaissé son taux directeur de 25 points de base en fin d'année. A 0,25%, celui-ci se situe désormais à un niveau historiquement bas.

La hausse des taux longs observée durant l'année 2013, et consécutive à l'incertitude sur le maintien de la politique monétaire aux Etats-Unis, n'a été que transitoire. En décembre 2013, l'OAT 10 ans se situait à 2,3%, également proche de son plus bas historique.

La France ne fait pas figure d'exception en Europe, l'évolution du PIB sur l'exercice se limite à +0,3%, en stagnation depuis deux années consécutives.

Les entreprises, comme les ménages, sont soumis à des contraintes fortes de revenus illustrées par la faiblesse des taux de marge et par la hausse de la fiscalité.

La consommation recule et le nombre de défaillances d'entreprises est au plus haut depuis 20 ans. La situation du marché de l'emploi reste très dégradée avec un taux de chômage d'environ 11%.

Les perspectives de reprise de l'activité économique pour les années à venir ont soutenu les marchés financiers en 2013.

Les indices boursiers ont affiché des progressions significatives et de nombreuses places financières ont retrouvé des niveaux « d'avant crise ».

En clôturant à 4295 points le 31 décembre 2013, le CAC 40 affiche une croissance de 18% sur l'année.



▶ LA BANQUE COURTOIS EN 2013

Dans un environnement économique encore difficile, la Banque Courtois a su préserver des performances financières et commerciales satisfaisantes.

Le Produit Net Bancaire Comptable de la Banque Courtois s'élève à 173,4 M€ en 2013, incluant une perception exceptionnelle de dividendes de 13,5 M€ au titre de sa participation dans la SMC.

Une approche analytique et économique laisse apparaître une progression du PNB de la Banque Courtois de +1,1% en 2013 ⁽¹⁾ tirée par l'évolution des marges d'intérêts et des commissions de services.

A contrario, les commissions financières et les résultats de trésorerie et ALM ont constitué des freins à la croissance du PNB.

Les frais généraux s'élèvent à 97,6 M€, soit un retrait de 3,0% par rapport à 2012. Outre la baisse des charges de personnel, on note l'allègement des charges locatives avec notamment la libération des locaux de repli, loués durant la rénovation du siège en 2012.

Après déduction du coût du risque, en légère baisse à 18,6 M€, prise en compte d'une plus-value de cession des titres « Etoile Gestion Holding » pour 5,5 M€ et déduction d'une charge fiscale de 15,2 M€, le Résultat Net Comptable de la Banque Courtois s'élève à 47,5 M€ contre 24,4 M€ en 2012.

En janvier 2013, l'augmentation du plafond du livret A a entraîné un transfert de l'épargne vers cette forme de placement, au détriment de l'encours des Dépôts à Vue. Néanmoins les efforts commerciaux et le développement de l'activité ont permis de compenser cette baisse au fil des mois et de retrouver une bonne dynamique de croissance des Dépôts à Vue sur le second semestre.

L'année a été riche en matière de nouvelles offres sur tous les marchés avec notamment la refonte et l'enrichissement de la gamme Madelin pour les professionnels, divers fonds garantis, l'enrichissement de la gamme d'OPCVM de trésorerie et d'OPCVM en Multi Gestion.

On note également l'enrichissement de l'offre digitale internet pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, de nouvelles applications pour Iphone et Android, et enfin une nouvelle offre d'assurance habitation en partenariat avec Sogessur.

L'accompagnement des clients vers la migration Sepa, qui a mobilisé les équipes en 2013 devrait se poursuivre durant quelques mois en 2014.

A l'automne, la Banque Courtois a appuyé sa communication en renouant avec une campagne dans les médias : affiches, cinéma et internet.

En interne, 2013 a connu une évolution technologique par la migration de l'ensemble des systèmes de télécommunication sous protocole internet (téléphonie et postes de travail des collaborateurs).

Enfin une deuxième édition de l'enquête « baromètre employeur » a permis de mesurer le ressenti et les attentes des collaborateurs de la banque.

(1) : variation du PNB analytique aux normes IFRS, retraité des dividendes perçus et des mouvements de provisions sur encours d'épargne logement.

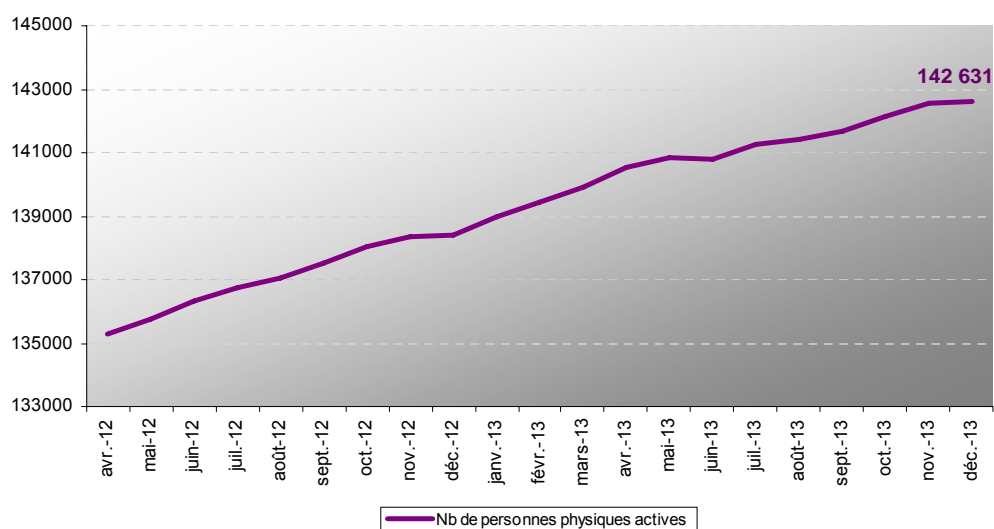


2. L'ACTIVITE COMMERCIALE

► LE DEVELOPPEMENT DU FONDS DE COMMERCE

L'année 2012 avait été marquée par une redéfinition de la périmétrie des agences de la Banque Courtois et de la SMC avec des modifications sensibles des fonds de commerce respectifs. Mais dès le début de 2013 la Banque Courtois a su s'appuyer sur un dispositif opérationnel, y compris la nouvelle agence de Rodez, pour arriver à conquérir 10 249 nouveaux clients particuliers. Face à une hyper concurrence bancaire et dans un contexte économique morose cette belle performance commerciale a entraîné une évolution de +3,1% du stock de personnes physiques clientes actives, prolongeant ainsi la croissance des années précédentes.

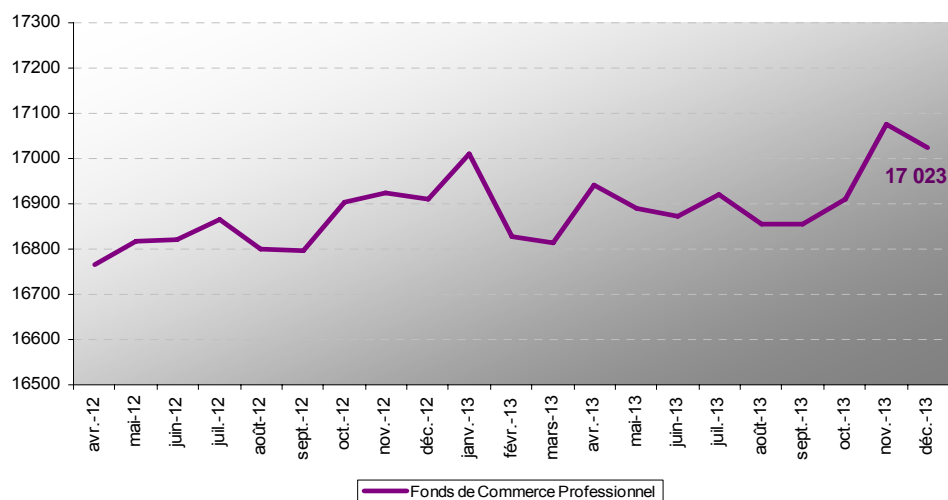
Particuliers (proforma) - Evolution 2013 / 2012 : +3,1% en 12 mois



De même, 1 375 nouveaux clients professionnels ont rejoint la Banque Courtois en 2013, malgré le ralentissement de l'activité dans de nombreux secteurs qui a entraîné un recours modéré au financement bancaire.

L'évolution du fonds de commerce de professionnels poursuit ainsi une tendance haussière, de +0,7% pour l'année.

Professionnels (proforma) - Evolution 2013 / 2012 : +0,7% en 12 mois

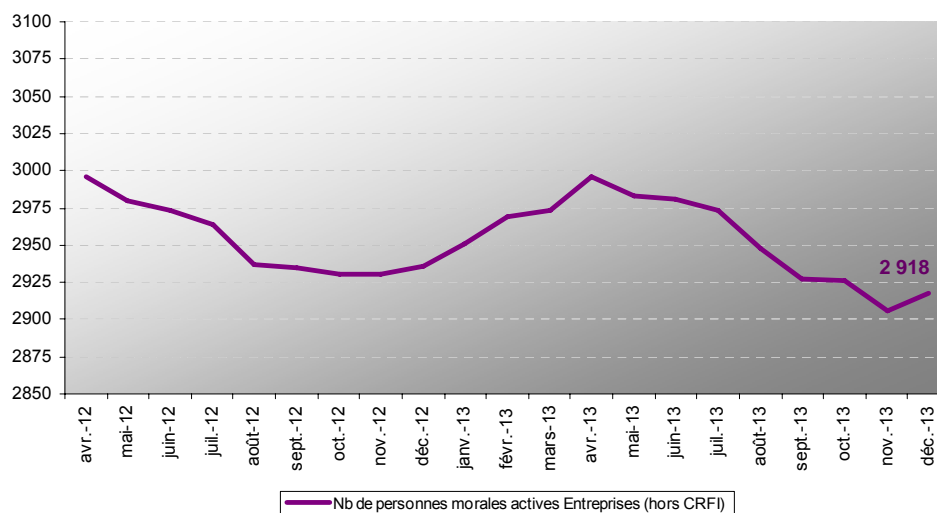


Sur le marché des entreprises, la Banque Courtois avait connu deux belles années de croissance des fonds de commerce en 2011 et 2012.



Mais le manque de projets d'investissement a entraîné, depuis le printemps 2013, une atonie de la conquête (118 nouvelles entreprises ont rejoint la banque en 2013) et une légère érosion du fonds de commerce, qui se corrige toutefois en fin d'année.

Entreprises (proforma) - Evolution 2013 / 2012 : -0,6% en 12 mois



Enfin, la Banque Courtois est restée présente sur le marché des institutionnels avec une offre spécifique pour cette clientèle en matière de gestion des flux et de gestion d'actifs. Au cours de l'année, 25 entrées en relation avec de nouveaux organismes institutionnels ont été concrétisées.

► L'EVOLUTION DE L'OFFRE COMMERCIALE

La Banque Courtois a poursuivi en 2013 le développement et l'enrichissement de sa gamme de services et produits proposés à sa clientèle sur ses divers marchés.

De nouveaux OPCVM monétaires ainsi que des comptes à terme renouvelables, offrent ainsi aux clients professionnels, entreprises, et institutionnels un vaste choix d'instruments de gestion de trésorerie.

De même les possibilités pour les investisseurs particuliers ont été élargies avec la création de nouveaux fonds à échéance et des fonds Etoile Multi-Gestion France et Etoile Multi-Gestion USA, développés en partenariat avec la société Russel.

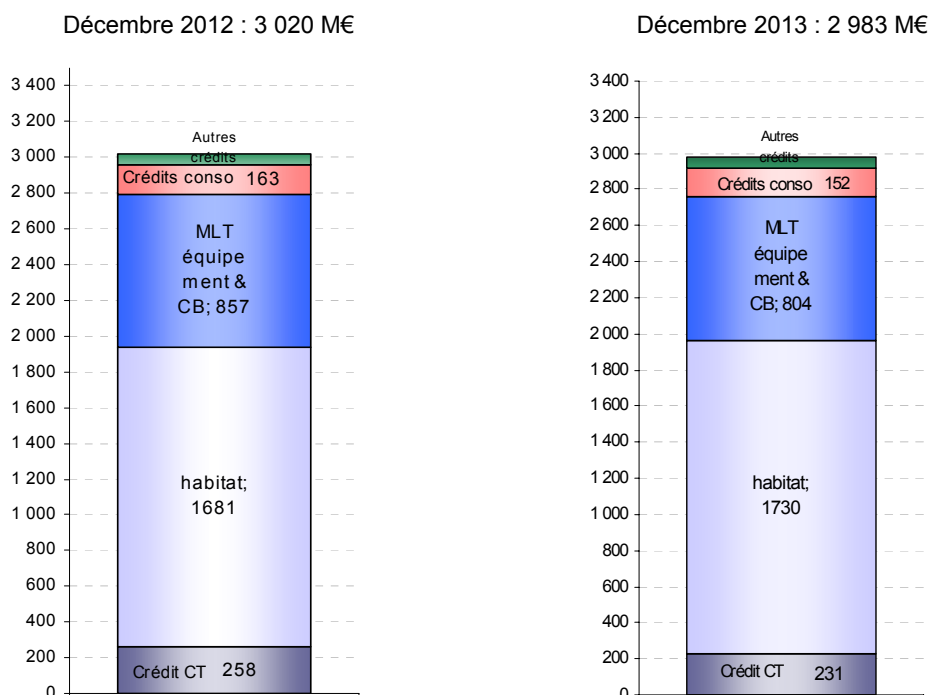
En matière d'assurance et de prévoyance, la refonte de l'offre Madelin permet de proposer aux professionnels une large couverture Retraite, Santé et Prévoyance.

De même, le lancement d'une d'Assurance Habitation, en partenariat avec Sogessur, complète une offre IARD visant les besoins de sécurité financière des familles.

Enfin, d'importantes évolutions technologiques ont conduit à un enrichissement du site internet entreprises en juin et à de nouvelles applications Iphone et Android en août.

► LES CREDITS

Encours de Crédits (-1,2%)



Le faible niveau de l'activité économique en 2013 s'est ressenti dans les besoins de financement des clients professionnels et des entreprises, entraînant un tassement de l'encours des crédits d'équipement et de crédit bail d'une part, mais également des crédits d'exploitation à court terme d'autre part.

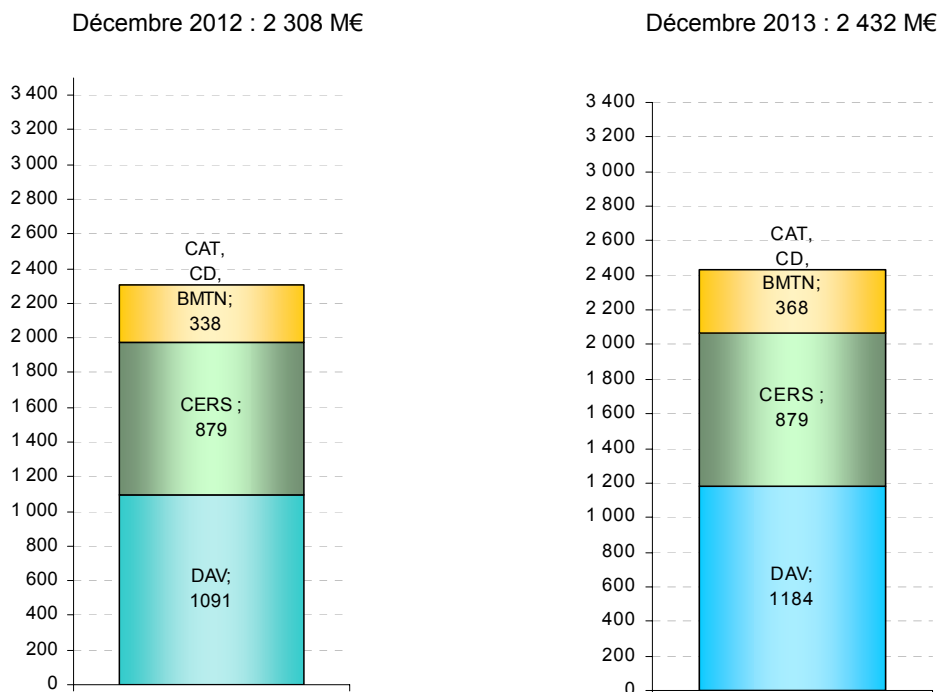
Le ralentissement de la consommation des ménages a simultanément affecté l'encours de prêts personnels, malgré une production annuelle de 64,5 M€ et le maintien à un niveau stable des encours de crédits revolving.

Seuls les décaissements de crédits immobiliers se sont inscrits en hausse marquée à 357,7 M€, soit +9% par rapport à 2012.

Les rachats de crédits à l'habitat ont contribué en 2013 au bon niveau de la production et la Banque Courtois constate un accroissement de ses encours de crédits acquéreurs.

► LES DEPOTS ET L'EPARGNE

Encours de Dépôts (+5,4%)



Au début de l'année 2013 la hausse du plafond du livret A a naturellement drainé une partie de l'épargne vers ce placement défiscalisé.

De même, les conditions relativement intéressantes des Plans d'Epargne Logement, associées à l'activité de conseil de la banque ont conduit à une hausse des encours.

Mais parallèlement les comptes sur livret ordinaire ont été partiellement délaissés, conduisant à une stabilité de l'encours des comptes à régime spéciaux par rapport à 2012.

Les encours de comptes à terme ont progressé principalement en raison de la désaffection pour les OPCVM de trésorerie traditionnels.

On remarque enfin une bonne évolution des encours de Dépôts à Vue, aussi bien sur la clientèle privée que sur la clientèle commerciale.

La confiance de la clientèle et la qualité de la relation avec la banque en constituent l'explication majeure.

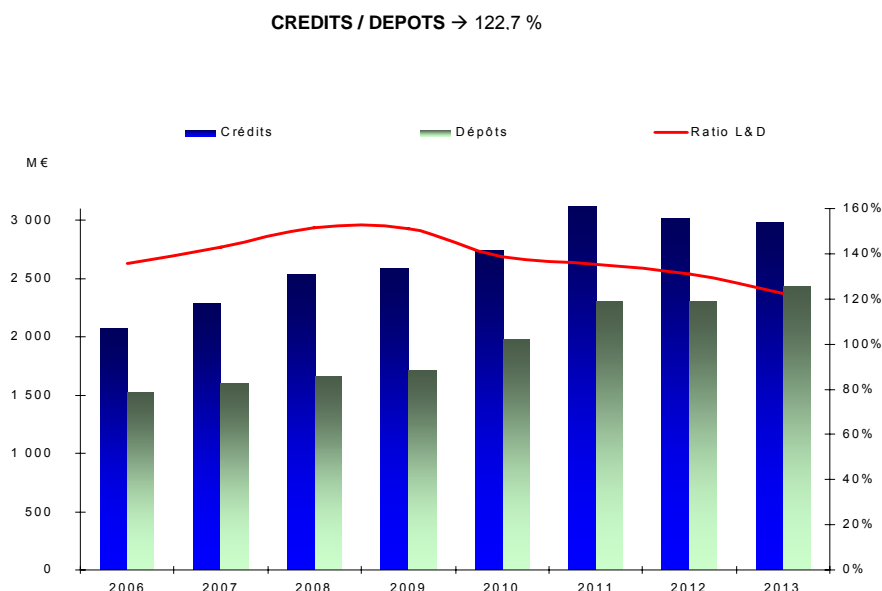
Globalement la progression des dépôts est particulièrement marquée en 2013, poursuivant ainsi la tendance déjà constatée en 2012.

Il est à noter le bon développement de la banque privée, qui s'adresse à la clientèle patrimoniale disposant de plus d'un million d'euros, et qui a contribué en 2013 à hauteur de 31 M€ à la souscription en assurance-vie et présente un encours d'épargne bilantielle et non bilantielle de 183 M€.

► LE RATIO CREDITS SUR DEPOTS (LOAN TO DEPOSIT)

Alors qu'en 2012 le solde net des apports partiels d'actifs croisés avec la SMC concourait au rééquilibrage de la structure financière emplois sur dépôts, la tendance s'est poursuivie par la seule évolution des encours en 2013.

En effet, la nette progression des dépôts, conjuguée à un tassement des encours de crédits, a permis d'abaisser le ratio crédits sur dépôts à moins de 123% poursuivant ainsi la correction amorcée à partir de 2009.



► LA CONSERVATION

L'encours de conservation globale marque encore une baisse de 2% en 2013 et s'affiche à 1,807 M€ en fin d'année.

Toutefois la baisse est entièrement imputable à la cession d'OPCVM court terme, arbitrés de manière conjoncturelle vers des formes de placement plus rémunératrices, notamment les livrets défiscalisés pour les particuliers ou les offres originales de comptes à terme pour les entreprises et les professionnels.

Les autres compartiments sont tous en progression.

En effet, 68,8 M€ d'OPCVM moyen terme ont été souscrits, directement ou sous forme d'Unités de Compte dans des contrats d'assurance-vie, et l'encours se réoriente ainsi à la hausse en 2013 (+1,4%)

De même 160,5 M€ de versements ont été effectués sur des contrats d'assurance-vie, en hausse par rapport à 2012, permettant une progression de l'encours de 2,7%

Enfin l'encours des titres détenus directement en compte ou dans des Plans d'Epargne en Actions croît de 6,9% bénéficiant d'une bonne orientation des indices en fin d'année, mais également d'un regain d'intérêt de la part des investisseurs privés.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

► LES EFFECTIFS

Au terme de l'année 2013, la Banque Courtois compte **670 collaborateurs inscrits** et **30 apprentis** à son effectif soit au global **700 personnes**.

La Banque Courtois a enregistré **33 départs en retraite** en 2013 – contre 21 en 2012. Pour faire face notamment à ces départs et malgré un contexte économique incertain, la Banque Courtois a maintenu sa dynamique de recrutement, en réalisant :

37 Embauches en CDI dont :

- 2 Collaborateurs âgés de plus de 45 ans
- 2 collaborateurs ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.

Cette année encore, la Banque Courtois confirme sa volonté de renforcer ses équipes commerciales en réalisant **90 %** des recrutements sur des métiers commerciaux.

► LA FORMATION ET LE SUIVI DES COLLABORATEURS

L'équipe RH a rencontré **77 % de ses collaborateurs** en entretiens individuels.

De nombreuses formations ont été organisées en 2013, avec au total **1308 stagiaires** ayant participé au moins à l'une des formations suivantes :

- Pilotage de l'activité commerciale
- Nouveautés fiscales et opportunités commerciales
- Sensibilisation au handicap
- Loi Madelin
- Satisfaction Clients
- MRH

► LES RELATIONS SOCIALES

L'année 2013 a été riche sur le plan social à la Banque Courtois, avec notamment :

- L'organisation des **Elections Professionnelles** qui se sont déroulées le 11 Avril,
- La renégociation de l'**accord d'Intéressement** et la révision de l'**abondement PEE**,
- L'ajustement des taux de cotisation de la **Mutuelle** et de la **Prévoyance**,

et la signature de **2 accords unanimes** portants sur :

- **L'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation d'handicap**
- **Le traitement des incivilités**, dans le but d'affirmer la détermination de la Banque Courtois à traiter sans concession les incivilités dont seraient victimes ses collaborateurs.

De plus, La Banque Courtois, en lien avec un cabinet RH et dans le cadre de sa responsabilité sociale, s'implique dans l'insertion de jeunes diplômés en recherche d'emploi. Elle accompagne ces jeunes en vue d'un projet professionnel et/ou de formation.

4. LES RESULTATS

Les résultats présentés ci-après sont conformes aux règles comptables françaises. La Banque Courtois établit par ailleurs des comptes selon les normes IFRS aux fins de consolidation des résultats au sein du groupe Crédit du Nord et de suivi budgétaire.

Des éléments significatifs affectent la lisibilité de l'évolution du PNB, des frais généraux et du résultat net entre 2012 et 2013.

La réglementation relative à nos engagements en matière d'épargne logement nous a notamment conduits à effectuer une reprise de provisions de 140 K€ contre une dotation de 170 K€ en 2012.

La détention de titres SMC depuis 2012 a conduit en 2013 à une première perception de dividende d'un montant de 13,5 M€ participant au PNB.

En décembre 2013 la cession des titres Etoile Gestion Holding a entraîné une plus-value de 5,5 M€, partiellement fiscalisée, qui contribue à l'augmentation du Résultat Net.

► LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB comptable 2013 de la Banque Courtois s'élève à 173,4 M€ contre 157,5 M€ en 2012.

La forte progression s'explique notamment par la perception d'un dividende de 13,5 M€ de la SMC, lié aux titres SMC reçus en rémunération de l'Apport Partiel d'Actif des agences de l'Hérault en 2012.

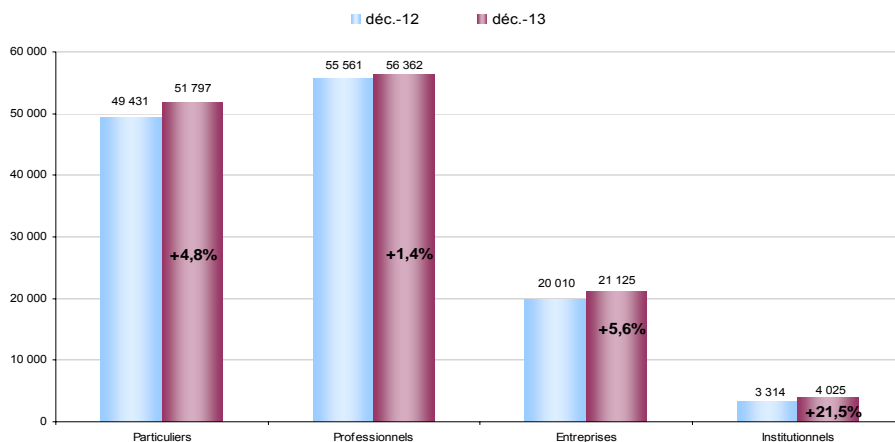
Retraité des dividendes perçus, ainsi que des dotations ou reprises de provision aux engagements d'épargne logement, le suivi de gestion analytique met en évidence une progression « économique » du PNB de 1,1% légèrement inférieure aux prévisions budgétaires, mais en reprise par rapport au +0,4% de l'année précédente.

La bonne orientation des marges d'intérêts clients, notamment de la marge sur dépôts a été déterminante au cours d'une année plus difficile pour les commissions nettes.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/12	31/12/13	Evolution 2013/2012
Intérêts Nets & Résultats divers	93,3	108,9	+16,7%
Commissions comptables	64,2	64,5	+0,5%
Produit Net Bancaire (normes françaises)	157,5	173,4	+10,1%
(1) PNB économique : données analytiques IFRS, hors dividendes et hors D/R provision épargne logement.	158,6	160,4	+1,1%



Le PNB par marché



Non affectée par les variations négatives des résultats de trésorerie ou de gestion de bilan, la progression du PNB issu de l'exploitation bancaire se retrouve de manière significative sur chacun des marchés de la Banque Courtois.

Le marché des Particuliers a notamment tiré profit de la croissance du fonds de commerce, elle-même soutenue par la production de crédits immobiliers.

Le PNB progresse ainsi de 4,8% avec une évolution particulièrement marquée de la marge sur dépôts.

Le PNB du marché des professionnels a progressé moins vite, notamment en raison du ralentissement de l'activité économique, particulièrement visible au travers des commissions bancaires ou des marges sur crédits d'exploitation.

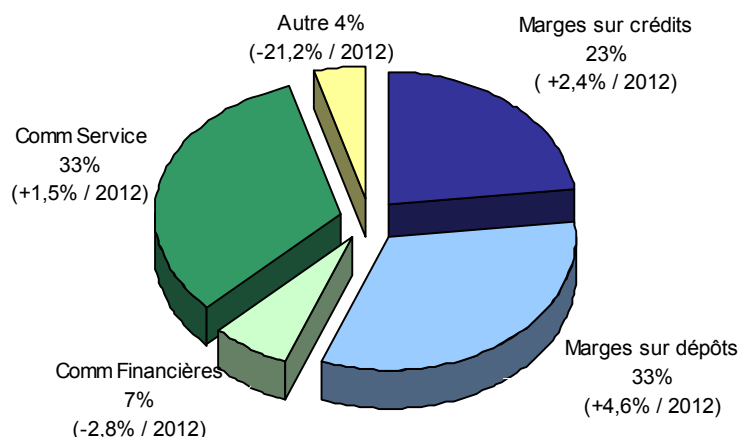
Retraité des entreprises du secteur immobilier, dont les références 2012 sont non stabilisées, le PNB du marché des entreprises, renoue en 2013 avec une progression supérieure à 5%.

Il convient toutefois de noter que l'évolution est en grande partie imputable à la progression des encours de dépôts à vue et donc à la marge sur dépôts.

En effet la marge sur crédits du marché entreprises souffre de la faiblesse de l'activité de financement.

Enfin le marché des institutionnels reste un bon relais de croissance pour la Banque Courtois avec une progression de PNB tout à fait remarquable en 2013.

L'évolution des composantes du PNB



Contrairement à 2012 la contribution de la gestion globale du bilan (ALM) et de la trésorerie de la Banque Courtois a joué un rôle de frein dans la progression globale du PNB, celle-ci étant tirée principalement par la marge sur dépôts.

🌐 Les marges d'intérêts

Les règles analytiques appliquées par la Banque Courtois affectent à **la marge sur crédits** les indemnités perçues au titre des remboursements anticipés, relativement importants en 2013.

Le coût actuariel des remboursements anticipés est en revanche supporté par le résultat de la gestion globale du bilan.

La marge sur crédits affiche ainsi une progression de 2,4% malgré la stabilité globale des encours et la baisse des crédits courts d'exploitation (créances commerciales, comptes débiteurs) relativement bien margés.

Dans un contexte très concurrentiel la défense des taux de marge à la production a également contribué à la protection des niveaux de marges.

En 2013 **la marge sur dépôts** a constitué le moteur de l'évolution du PNB avec une croissance de 4,6%.

La nette hausse des encours s'est notamment retrouvée dans la progression des dépôts à vue non rémunérés, avec des taux de marge relativement élevés et peu affectés par les évolutions de marché en 2013.

La baisse de la rémunération des comptes réglementés, notamment livrets A et LDD, durant l'été 2013, a également bonifié immédiatement le taux de marge des produits associés.

Enfin, le résultat analytique de **la Gestion de Bilan** (ALM) et de la trésorerie de la Banque Courtois a connu une contraction significative en 2013, contrairement à l'évolution affichée en 2012.

En effet, outre les effets des remboursements anticipés, la structure du bilan de la banque n'a pas conduit à des opérations permettant le maintien du résultat ALM.

On note également le débouclage de la structuration Trimix qui permettait l'accès à un refinancement préférentiel en échange de la garantie offerte par les créances immobilières de la banque.

• Les commissions

▪ Les commissions de service

Les commissions de service, ont progressé de 1,5% à l'image des commissions de mouvement de compte (+1,3%)

On note la poursuite de la croissance des commissions sur assurances lard ainsi qu'une bonne année de commissions relatives aux assurances emprunteurs.

En revanche la baisse des commissions d'engagement et des commissions étranger souligne les faibles niveaux d'activité sur certains segments de la clientèle.

▪ Les commissions financières

Comme prévu **les commissions financières** de 2013 s'inscrivent en légère baisse par rapport à 2012 (2,8%) en raison de la nette diminution des encours d'OPCVM, depuis deux ans, et de la diminution corrélative des commissions sur encours.

Les commissions de souscription en assurance-vie sont également affectées par une vive concurrence, alors que les commissions sur encours assurance-vie bénéficient de la progression régulière des montants placés.

On note aussi une reprise des commissions de bourse qui marquent le retour d'une clientèle vers des placements boursiers.



► LES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/12	31/12/13	Evolution 2013/2012
Charges d'Exploitation (normes françaises)	100,8	97,6	-3,2%
<i>dont Charges de Personnel</i>	53,3	50,9	-4,5%
<i>dont Impôts et Taxes</i>	2,9	2,7	-5,0%
<i>dont Autres Charges</i>	41,5	40,7	-1,8%
<i>dont Amortissements</i>	3,2	3,3	+2,8%
Charges d'exploitation analytiques (normes IFRS).	100,6	97,6	-3,0%

🌐 Les Charges de Personnel

En 2012 la maîtrise des opérations d'échange avec la SMC ainsi que l'accroissement temporaire induit des charges centrales entre avril et novembre avaient entraîné ponctuellement des situations d'effectifs relativement élevés.

De même l'engagement du Directoire de ne pas pénaliser les collaborateurs en matière de Participation et Intéressement, ainsi qu'un premier provisionnement ex-ante de l'abondement PEE, ont généré fin 2012 un alourdissement des charges de personnel, créant une référence relativement élevée.

En 2013, les charges de personnel s'affichent ainsi logiquement en baisse de plus de 4%

En effet, dans un contexte d'effectif mieux stabilisé, les charges de personnel sont aussi impactées par les conditions du nouvel accord d'intéressement d'une part et par l'anticipation comptable du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'autre part.

On note néanmoins une provision prudentielle au titre du contrôle Urssaf effectué à l'automne.

🌐 Les Impôts et Taxes

Certains impôts et taxes n'étant pas rétroactifs au titre de l'apport partiel d'actif des agences de l'Hérault à la SMC fin octobre 2012, l'assiette taxable était plus importante en 2012 qu'en 2013, expliquant ainsi la baisse de la charge constatée.

🌐 Les amortissements et investissements

Le programme d'investissements a été bien suivi en 2013 avec notamment la poursuite des aménagements de sécurité ou d'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Il est à noter également que le projet de relocalisation de l'agence de Saint-André de Cubzac a été entièrement engagé au cours de l'année.

Les Autres Charges

Les Autres Charges se révèlent bien maîtrisées en 2013 avec des attentions particulières sur l'économat, les frais de poste ou la gestion du parc de véhicules de service.

Les loyers bénéficient de la fin du bail de l'immeuble utilisé en repli durant les travaux de mise en conformité électrique du Siège en 2012.

La baisse des frais téléphoniques est à rapprocher de la généralisation de la téléphonie sous IP.

De même, dans une période postérieure aux réorganisations induites par les échanges avec la SMC, les recours à l'intérim ont été moindres.

On note enfin, à partir de 2013, le reclassement en minoration de PNB des charges d'assurances sur cartes bancaires.

Inversement les frais d'honoraires et procédures contentieuses s'inscrivent en hausse, ainsi que les charges de groupement de fait, directement liées aux projets du groupe CDN et notamment la campagne de communication médias de l'automne 2013.

► LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

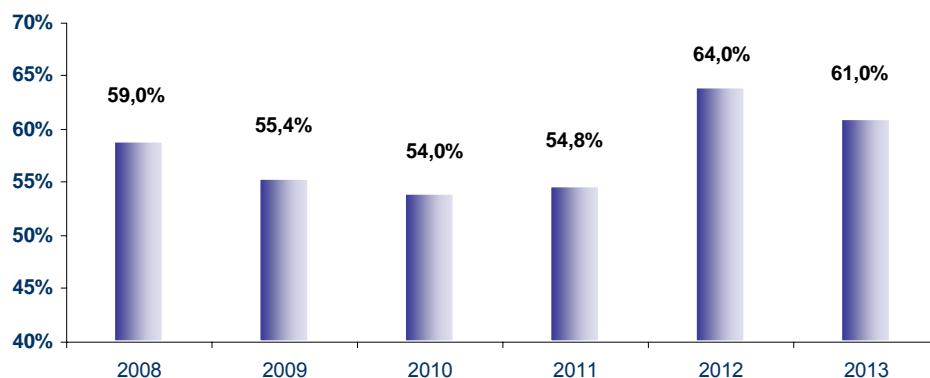
<i>En millions d'Euros</i>	31/12/12	31/12/13	Evolution 2013/2012
Produit Net Bancaire	157,5	173,4	+10,1%
Charges d'exploitation	100,8	97,6	-3,2%
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	56,7	75,8	+33,7%
RBE analytique (normes IFRS - hors dividendes et hors D/R provision épargne logement)	58,1	62,8	+8,1%

Indépendamment du dividende SMC perçu, le PNB marque une hausse en 2013 alors que le total des charges d'exploitation est en nette baisse.

Ce double effet permet une croissance du RBE « économique » de 8% soit au dessus des ambitions budgétaires initiales.

Le coefficient d'exploitation, affecté en 2012 par les échanges avec la SMC ainsi que par la facturation complète des frais de siège CDN, redescend en 2013 à 61,0% hors dividendes perçus.

Coefficient d'exploitation 2008-2013



► LE COUT DU RISQUE

En 2013 la Banque Courtois a adapté son système de provisionnement sur la clientèle Retail (particuliers et professionnels) de manière à intégrer le projet « Harmonisation » du groupe. Celui-ci vise à mettre en place, sur cette clientèle, un provisionnement basé sur des observations statistiques tant sur le passage de douteux à contentieux que sur les pertes observées au contentieux.

Le mode de provisionnement par dossier de la clientèle d'entreprises n'a pas été modifié et la charge globale du risque, hors effet d'actualisation, marque en 2013 un léger retrait par rapport à 2012.

L'augmentation des encours contentieux et des créances douteuses ou compromises est toutefois contenue et le taux de provisionnement global s'affiche à 45,5% à la fin de l'année 2013.

La provision générale pour risques sectoriels ou pour créances sous surveillance, a été augmentée significativement du fait de l'élargissement de l'assiette des créances sous surveillance.

La charge totale du risque s'élève ainsi à 18,6 M€ pour l'année 2013 c'est-à-dire à un niveau très proche de l'année précédente.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/12	31/12/13	Evolution 2013/2012
Charge du Risque	18,9	18,6	-0,3
<i>dont dotation nette sur créances et autres éléments de risque</i>	14,7	12,3	-2,4
<i>dont actualisation des charges</i>	2,8	3,9	1,2
<i>dont provision générale risque de crédit</i>	1,4	2,4	1,0

La charge du risque globale rapportée à l'encours au 31 décembre 2013 des créances clientèle et garanties données fait apparaître un coût du risque de 0,60% soit un niveau stable par rapport à 2012.

Historique sur 5 ans	2009	2010	2011	2012	2013
COUT DU RISQUE (%)	0,69%	0,60%	0,51%	0,60%	0,60%



► LE RESULTAT NET

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/12	31/12/13	Evolution 2013/2012
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	56,7	75,8	+33,7%
Coût du risque	-18,9	-18,6	-1,4%
Résultat sur actifs immobilisés	0,0	5,5	
Impôts sur les sociétés	-13,4	-15,2	+13,6%
Résultat Net (normes françaises)	24,4	47,5	+94,4%

En 2013 la Banque Courtois a procédé à la cession de la totalité de ses titres Etoile Gestion Holding, société détenue par les diverses filiales du groupe Crédit du Nord. Les titres avaient été acquis par la banque Courtois en 2009 en échange de ses participations dans la société Etoile Gestion, qui constituait alors la société de gestion d'actifs du groupe.

La cession a entraîné une plus-value de 5,5 M€ comptabilisée en résultats sur actifs immobilisés.

Cette opération s'ajoute à un RBE de 75,8 M€, lui-même majoré par 13,5 M€ de dividendes perçus de la SMC.

L'impôt sur les sociétés s'élevant à 15,2 M€, le **Résultat Net Comptable** de la Banque Courtois s'affiche ainsi à 47,5 M€ en 2013 contre 24,4 M€ en 2012.



5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2014

Dans un contexte économique encore difficile en 2014, la Banque Courtois entend maintenir son dynamisme commercial et le développement de chacun de ses fonds de commerce de Particuliers, de Professionnels, d'Entreprises et d'Institutionnels.

L'évolution du PNB restera néanmoins modérée en raison d'une part de la faiblesse de la consommation des particuliers et des investissements des entreprises, et d'autre part d'une réglementation limitative des frais bancaires.

Ainsi, l'évolution du résultat d'exploitation sera encore très dépendante de la maîtrise des charges. Celle-ci devra être assurée tout en préservant les moyens nécessaires au maintien d'une bonne qualité de service destinée au client.

En 2014, la Banque Courtois continuera à développer ses relais de croissance en élargissant sa gamme de produits de prévoyance et en développant son activité de banque privée. L'enrichissement de l'offre Multicanal se poursuivra avec la refonte de l'ergonomie et l'élargissement des fonctionnalités de l'offre mobile pour les Particuliers et les Professionnels et le lancement de l'application sur tablette.

Les agences ouvertes durant la dernière décennie continuent de se développer et participent de façon significative aux réalisations commerciales et financières de la banque.

De même, le développement des agences apportées en 2012 par la Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans la poursuite de cette stratégie dans le département de l'Aude et des Pyrénées Orientales permettant à la banque Courtois d'être un acteur bancaire de référence.

Enfin, la banque Courtois bénéficiera de la rénovation du système d'information du Groupe.

Le projet « Convergence » visant à construire un système d'information commun aux banques de détail du Groupe Société Générale connaîtra en 2014 la poursuite des travaux d'adaptation des traitements SEPA et des systèmes de paiement.

Globalement, ce projet devrait contribuer à améliorer encore l'efficacité commerciale et l'offre de produits et services en faveur de la clientèle.

Sur le long terme, ces investissements seront porteurs d'une efficacité opérationnelle renforcée.



6. INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Conformément à la réglementation bancaire française, la mesure et la surveillance des risques à la Banque Courtois sont décrits dans un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ce rapport est présenté au Conseil de Surveillance de la banque.

Afin de satisfaire à la conformité réglementaire « Bâle III » la Banque Courtois, comme les autres filiales du Crédit du Nord, s'appuie sur les compétences et la démarche communes au Groupe.

D'une manière générale l'organisation et les procédures de gestion des risques du groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Banque Courtois et concernent les principaux risques auxquels la société est confrontée :

- **Les risques de Crédit** : la Banque Courtois utilise les méthodes de notation internes du groupe Crédit du Nord, lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis. De plus, dans le cadre d'un projet d'harmonisation au niveau Société Générale, la Banque Courtois a mis en place sur sa clientèle de particuliers et de TPE des provisions statistiques basées sur les pertes historiques.

- **Les risques de marché** : la Banque Courtois cherche à ne pas conserver d'exposition aux risques de marché, en utilisant le cas échéant des couvertures appropriées prises auprès de sa maison mère.

- **Les risques opérationnels** : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Banque Courtois s'inscrit dans le cadre du dispositif global de continuité d'activité du groupe Crédit du Nord, notamment en matière de système d'information.

- **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps)
La Banque Courtois bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

- **Le risque structurel de liquidité** : il est géré à court terme dans la perspective du respect du coefficient réglementaire de liquidité, et à long terme en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

La liquidité est essentiellement assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Groupe sous forme d'emprunts, de prêts, de titres de créances négociables ou d'autorisations de découvert.

7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais **	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2013		*	*	*	6,0	6,0

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La Direction Financière de la Banque Courtois assure centralement l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par les directions fonctionnelles et les agences du réseau.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations.

Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés par la Banque Courtois suivant les conditions de règlement des fournisseurs, généralement au comptant.

De ce fait, et en raison d'une vigilance permanente quant au traitement complet et sans délai des factures reçues, l'encours des dettes non échues s'avère très faible.

** montants très peu significatifs.*

*** Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.*



8. ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DES DIVIDENDES

► ÉVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Le capital porté à 18 399 504 € par délibération de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 avril 2012, composé de 2 299 938 actions de 8 € nominal chacune est demeuré inchangé depuis cette date.

Le CREDIT DU NORD est détenteur de 94,5 % du capital et des droits de vote de la Banque Courtois.

La SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT est détentrice de 5,5 % du capital et des droits de vote de la Banque Courtois.

► DIVIDENDE PAR ACTION

Les actions de la Banque Courtois ne sont plus cotées depuis le 10 décembre 1999. Le tableau de répartition aux actionnaires que l'article 243 bis du CGI nous fait obligation de souligner, se présente comme suit :

Exercice	Valeur nominale	Revenu par action		
		Dividende	Remboursement des sommes avancées au Trésor	TOTAL
2009	8 €	15,00 € (1)	/	15,00 €
2010	8 €	13,30 € (1)	/	13,30 €
2011	8 €	19,50 € (1)	/	19,50 €
2012	8 €	28,20 € (1)	/	28,20 €

(1) ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

9. INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2013.

► MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe AYMERICH

- Directeur Général : CREDIT DU NORD
- Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT; BANQUE COURTOIS, BANQUE RHONE ALPES (depuis le 30/05/2013)
- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (jusqu'au 17/05/2013) ; BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 30/05/2013)
- Administrateur : CREDIT DU NORD ; SOGECAP ; AMUNDI GROUP
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT; BANQUE KOLB (jusqu'au 17/05/2013) ; BANQUE RHONE ALPES ; BANQUE TARNEAUD ; BANQUE COURTOIS

Yves-Marie BLAVET :

- Président du Conseil d'Administration : AEPM (jusqu'au 28/03/2013)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS
- Administrateur : ANTARIUS
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS, BANQUE RHONE ALPES (depuis le 30/05/2013)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER
- Représentant Permanent de la SOCIETE GENERALE : Conseil d'Administration : AEPM (jusqu'au 28/03/2013), Direction : BMS DEVELOPPEMENT (jusqu'au 01/10/2013)

Philippe AMESTOY

- Président du Conseil d'Administration : ANTARIUS
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB
- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 23/05/2013)
- Administrateur : SOGESSUR ; ANTARIUS ; ETOILE GESTION AMUNDI
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE KOLB ; BANQUE NUGER ; BANQUE TARNEAUD (depuis le 23/05/2013) ; BANQUE COURTOIS (depuis le 15/05/2013)

Etienne BARÈS

- Président du Conseil d'Administration : Etienne LACROIX FINANCES ; Etienne LACROIX Tous Artifices ; MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI ; SAE ALSETEX
- Administrateur : Etienne LACROIX FINANCES ; Etienne LACROIX Tous Artifices ; MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI ; SAE ALSETEX ; MERLANE CONSULTANTS
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS
- Co-Gérant : CLG



Emmanuel BARTHELEMY

- Président du Directoire : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS

René BOUSCATEL

- Président du Directoire : STADE TOULOUSAIN RUGBY
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS

Alain DI CRESCENZO

- Président Directeur Général : IGE+XAO
- Président : IGE+XAO Softwaren Vertriebs GMBH ; IGE+XAO UK Limited ; IGE+XAO USA ; IGE+XAO Yazilim Dağıtım Limited Şirketi, EHMS SAS
- Vice-président : IGE+XAO z.o.o Polska
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : AEROPORT DE TOULOUSE
- Gérant : IGE+XAO Maroc ; IGE+XAO Tunisie ; IGE+XAO Madagascar
- Administrateur : IGE SA ; S2E Consulting ; IGE+XAO Danmark ; SEM OPPIDEA ; CAE Development ApS ; IGE+XAO North America ; Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co Ltd ; IGE+XAO Netherland, IGE+XAO SRL
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS ; RSO "Les Routiers du Sud Ouest"; AEROPORT DE TOULOUSE

Jacques François GUIRAUD

- Président du Directoire : SOFIB ; SEAC INDUSTRIE
- Président du Conseil d'Administration : SEAC ; BLAYER, SEAC COMMERCIALISATION, SEAC SERVICES ; SOBEAG
- Gérant : GUILLEMIN ; JACLAU ; ARGECO
- Administrateur : CHOLET AGGLOS ; FAUCHER ; SEAC ; BLAYER, SEAC COMMERCIALISATION, SEAC SERVICES ; CHENE VERT
- Membre du Conseil de Surveillance : JLP 92 ; BANQUE COURTOIS

Natacha LAURENT

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 05/04/2012)

Odile THOMAZEAU

- Membre de Comité de Surveillance : GILBERT DUPONT
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (jusqu'au 31/12/2013)
- Administrateur : ETOILE ID (depuis le 6/05/2013)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS.

► MEMBRES DU DIRECTOIRE

Francis MOLINO

- Président du Directoire : BANQUE COURTOIS
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
- Représentant Permanent de la Banque Courtois au Conseil de Surveillance : STADE TOULOUSAIN RUGBY

Benoît VANDERMARCO

- Vice-président du Directoire : BANQUE COURTOIS (jusqu'au 15/05/2013)
- Président du Directoire : BANQUE KOLB (depuis le 29/05/2013)

Frédéric DI SCALA

- Vice-président du Directoire : BANQUE COURTOIS (depuis le 15/05/2013)



10. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Article R 225-83 du CC

Nature des indications	2009	2010	2011	2012	2013
1 Situation financière en fin d'exercice					
Capital Social (Euros)	17 383 880	17 383 880	17 383 880	18 399 504	18 399 504
Nombre d'actions émises	2 172 985	2 172 985	2 172 985	2 299 938	2 299 938
2 Résultat global des opérations effectives (k€)					
Chiffre d'affaires HT (1)	193 230	193 322	216 296	213 363	211 205
Produit net bancaire	154 678	161 583	171 828	157 497	173 434
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	81 933	78 630	80 750	59 416	84 932
Impôt sur les bénéfices	16 526	20 341	20 674	13 386	15 171
Résultat après impôt, amortissements et provisions	42 764	35 252	39 714	24 427	47 475
Montant des bénéfices distribués	32 595	28 901	42 373	64 858	60 488
3 Résultat des opérations réduit à une seule action (€)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	30,10	26,82	27,65	20,01	30,33
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	19,68	16,22	18,28	10,62	20,64
Dividende versé à chaque action	15,00	13,30	19,50	28,20	26,30
4 Personnel					
Effectif	615	621	637	619	612
Montant de la masse salariale (k€)	27 696	27 292	27 757	26 969	26 393
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	13 013	12 413	13 110	12 569	12 049

(1) défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur Swaps

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2013.

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice s'élève à 75,8 M€ contre 56,7 M€ en 2012 et augmente donc de 33,8 %.

Après provisions pour risques de 18,6 M€, après résultat sur cession d'immobilisations de 5,5 M€ et après impôt sur les sociétés de 15,2 M€, le Résultat Net social s'établit à 47,5 M€ contre 24,4 M€ en 2012, soit une augmentation de 94,4%.

Le Conseil enregistre ces résultats et tient à saluer l'ensemble des collaborateurs de la BANQUE COURTOIS pour leur dynamisme et leur professionnalisme et à remercier les clients pour leur fidélité.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.



PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

► PREMIÈRE RÉSOLUTION : Approbation des comptes

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2013, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net après impôt de **47 474 914,22 €**.

► DEUXIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, constate :

Bénéfice de l'exercice 2013	47 474 914,22 €
+ Report à nouveau antérieur.....	2 907,97 €
soit un bénéfice distribuable	47 477 822,19 €

L'Assemblée Générale décide :

- d'affecter à la réserve légale un montant de	0 €
- de prélever sur la réserve ordinaire un montant de	13.100.000,00 €
- de verser à titre de dividende la somme de	60.488.369,40 €
(soit 26.30 € par action)	
- et d'affecter au report à nouveau	89. 452,79 €

La réserve légale est maintenue à 1.839.950,40 €, représentant 10% du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

La réserve ordinaire est ainsi ramenée de 80.000.000,00 € à 66.900.000,00 €

Le dividende de 26,30 € par action portant sur 2.299.938 actions sera mis en paiement le 26 mai 2014.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Lors de leur versement, ils sont soumis aux prélèvements sociaux. Ils sont également soumis à un prélèvement obligatoire au taux de 21% calculé sur le montant brut. Ce prélèvement obligatoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû l'année suivante. L'excédent éventuel pourra être restitué, le cas échéant, par l'administration fiscale.

Sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, il est toutefois possible d'être dispensé de ce prélèvement.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2012 : 28,20 euros par action
- exercice 2011 : 19,30 euros par action
- exercice 2010 : 13,50 euros par action

▶ **TROISIÈME RÉOLUTION : Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.

▶ **QUATRIÈME RÉOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2013 aux personnes régulées visées à l'article L 511-70 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-70 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux personnes visées par ledit article.

▶ **CINQUIÈME RÉOLUTION : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler **Monsieur Philippe AYMERICH**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

▶ **SIXIÈME RÉOLUTION : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler **Monsieur René BOUSCATEL**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

▶ **SEPTIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs pour les formalités**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités, publications nécessaires.



BANQUE COURTOIS
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2013



BILANS COMPARES - ACTIF

	notes	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€	31/12/2013 K€
Caisses, Banques centrales, C.C.P.	1	52 347	34 427	39.423
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	2	716 560	829 177	359.517
Créances sur la clientèle	3	3 167 237	2 882 027	2.868.363
Obligations et autres titres a revenu fixe	4	84 214	80 209	210.645
Actions et autres titres a revenu variable	5	108	108	106
Participations et activités de portefeuille	6	12 910	32 418	20.417
Parts dans les entreprises liées	7	0	0	0
Immobilisations incorporelles	8	1 404	1 432	1.408
Immobilisations corporelles	8	18 675	17 710	16.512
Autres actifs	9	13 662	12 735	11.328
Comptes de régularisation	9	35 728	26 126	25.172
TOTAL DE L'ACTIF		4 102 845	3 916 367	3.552.892

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€	31/12/2013 K€
I - Engagements donnés			
Engagements de financement	268 728	169 719	168.685
Engagements de garantie	256 726	258 372	248.977
Engagements sur titres		425	0



BILANS COMPARES - PASSIF

	notes	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€	31/12/2013 K€
Banques Centrales, C.C.P.		0	0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	10	1 137 770	752 645	451.788
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 285 678	2 242 558	2.377.382
Dettes représentées par un titre	12	386 740	663 613	476.267
Autres passifs	13	9 803	9 442	11.707
Comptes de régularisation	14	70 466	43 009	44.121
Provisions pour risques et charges	15	15 489	16 340	20.249
Capitaux propres (hors frbg)	16	196 899	188 760	171.377
Capital souscrit		17 384	18 400	18.400
Primes d'émission		14 868	23 659	23.659
Réserves		124 838	122 238	81.840
Report à nouveau (+/-)		95	35	3
Résultat de l'exercice (+/-)		39 714	24 427	47.475
TOTAL DU PASSIF		4 102 845	3 916 367	3.552.892

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€	31/12/2013 K€
I - Engagements reçus			
Engagements de financement	162 867	22 867	22.867
Engagements de garantie	1 076 386	982 907	1.052.557
Engagements sur titres		425	

COMPTES DE RESULTATS COMPARES
(Soldes intermédiaires de gestion bancaire)

	Notes	31/12/2010 K€	31/12/2012 K€	31/12/2013 K€	Variation 2013/2012
Intérêts nets	18	101 049	92 910	94.980	+2.23%
Revenus et résultats divers	19	526	434	13.928	+3.109%
Commissions nettes	20	70 253	64 152	64.526	+0.58%
PRODUIT NET BANCAIRE	17	171 828	157 497	173.434	+10.12%
Charges de personnel		51 468	53 291	50.937	-4.42%
Impôts et taxes		1 764	2 855	2.711	-5.04%
Autres charges		37 114	41 464	40.716	-1.80%
Amortissements	8	3 793	3 212	3.266	+1.71%
Total frais généraux	21	94 137	100 822	97.630	-3.17%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		77 691	56 674	75.803	+33.75%
Coût du risque	22	-17 339	-18 866	-18.623	-1.29%
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 352	37 809	57.181	+51.24%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	36	5	5.465	+109.200%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		60 388	37 813	62.646	+65.67%
Résultat exceptionnel	24				
Impôt sur les sociétés	25	-20 674	-13 386	-15.171	+13.33%
RESULTAT NET		39 714	24 427	47.475	+94.35%

**ANNEXE AUX BILAN
ET COMPTE DE RÉSULTAT,
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2013**



➤ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Courtois ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu’aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n’a été constaté en 2013.

OPTIONS REGLEMENTAIRES EXERCEES

La Banque Courtois applique les options réglementaires suivantes :

- frais d’acquisition des titres : l’option de non-activation des frais d’acquisition a été retenue conformément à l’avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l’augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d’intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d’évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l’intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d’intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d’intérêt de la banque d’intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l’exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l’évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l’objet d’une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l’instrument financier.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés sur la base de la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vue effective des prêts.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Courtois de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert et leurs répartitions dans le temps suivant des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en *Coût du risque*.

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Courtois a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.



REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

➤ Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de

placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

➤ Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.



➤ Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Courtois a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

➤ Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Courtois, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Courtois, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Courtois.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la Banque Courtois, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrit à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Courtois a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

-

-

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

-

Installations techniques

Ascenseurs] 10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans



Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Courtois des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Courtois font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.



Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en Résultat Net sur opérations financières dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET RECUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Courtois enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Courtois peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

➤ Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Courtois se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Courtois sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Courtois s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la

durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

➤ **Les autres avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

➤ **Impôt courant**

La Banque Courtois est intégrée depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 12 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices*.

➤ **Impôt différé**

La Banque Courtois utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2013 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Courtois dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Courtois.



➤ NOTES SUR LES COMPTES

➤ NOTE 1 : CAISSE , BANQUE CENTRALE

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Caisse	13 625	14 427	13 627
Banque de France	38 697	19 991	25 794
Créances rattachées	24	9	2
TOTAL	52 347	34 427	39 423

➤ NOTE 2 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Comptes ordinaires à vue	160 804	303 747	38 516
Prêts au jour le jour	0	0	0
Créances rattachées	15	55	10
Total des créances à vue	160 819	303 802	38 526
Comptes de prêts	555 425	525 201	320 956
Valeurs reçues en pension	0	0	0
Créances rattachées	317	174	36
Total des créances à terme	555 742	525 375	320 991
TOTAL DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	716 560	829 177	359 517

➤ NOTE 3 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Créances commerciales	94 810	58 487	49 021
Créances rattachées	108	66	48
Autres concours	2 835 523	2 588 035	2 600 919
Créances rattachées	8 537	6 704	6 448
Comptes débiteurs	125 399	119 856	111 240
Créances rattachées	2 468	2 033	2 027
TOTAL CREANCES BRUTES SAINES (1)	3 055 732	2 766 379	2 761 179
Total créances rattachées	11 113	8 804	8 523
Créances douteuses	200 018	214 638	228 173
Provisions sur créances douteuses	-99 625	-107 793	-115 847
Total créances douteuses nettes	100 392	106 844	112 325
TOTAL DES CREANCES NETTES SUR LA CLIENTELE	3 167 237	2 882 027	2 868 363

(1) dont créances remises en garantie de passif 217 537 k€ au 31/12/2013 (606 525 k€ à fin 2012) parmi lesquelles 145 656 k€ éligibles au refinancement de la Banque de France (156 411 k€ à fin 2012)

➤ **NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Titres de transaction	0	0	0
Titres de placement	84 214	80 209	210 645
Titres d'investissement	0	0	0
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES	84 214	80 209	210 645

➤ **NOTE 4 BIS: OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (titres de placement)**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Obligations cotées	0	0	0
Bons moyen terme non cotés et certificats de dépôts	83 800	80 000	210 000
Créances rattachées	414	209	645
Total obligations et autres titres à revenu fixe bruts	84 214	80 209	210 645
Provisions pour dépréciation des obligations	0	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE NETS	84 214	80 209	210645

➤ **NOTE 5 : ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (titres de placement)**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Actions valeurs brutes	141	141	141
Provisions pour dépréciation	-33	-33	-34
TOTAL DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE NETS	108	108	106

➤ **NOTE 6 : PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
SCI Participations brutes	0	0	0
SCI Avances actionnaires	7	12	11
Autres participations brutes (a) (b)	12 918	32 417	20 428
Participations et activités de portefeuille brutes	12 925	32 428	20 440
Provisions pour dépréciation sur SCI	-7	-7	-11
Autres provisions pour dépréciation	-9	-4	-11
Total provisions pour dépréciation	-16	-11	-22
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE NETTES	12 910	32 418	20 417

(a) dont 19 504 sur la Société Marseillaise de Crédit, en 2012

(b) dont 11 985 K€ de titres Etoile Gestion Holding cédés en 2013



➤ **NOTE 7 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Titres valeurs brutes	0	0	0
Provisions pour dépréciation	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NETTES	0	0	0

➤ **NOTE 8 : IMMOBILISATIONS**

(En milliers d'Euros)	31/12/2012	Augmentation 2013	Diminution 2013	Transfert	31/12/2013
Terrains et immeubles d'exploitation	4 918	93		-157	4 854
Terrains et immeubles hors exploitation	4 306	0		157	4 464
Agencements hors exploitation	534				534
Autres immobilisations corporelles	50 176	2 209	-1 375		51 010
Droits au bail, Fonds commercial	1 375	170			1 316
Autres immobilisations incorporelles	1 227	8	-3		1 232
TOTAL VALEUR BRUTE	62 537	2 310	-1 379	0	63 468
(En milliers d'Euros)	31/12/2012	Augmentation 2013	Diminution 2013	Transfert	31/12/2013
Terrains et immeubles d'exploitation	2 903	195		-122	2 977
Terrains et immeubles hors exploitation	1 088	247		122	1 457
Agencements hors exploitation	509	19			528
Autres immobilisations corporelles	37 724	3 040	-1 375		39 388
Droits au bail, Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	1 170	32	-3		1 199
AMORTISSEMENTS	43 395	3 532	-1 379	0	45 549

(En milliers d'Euros)	31/12/2012	31/12/2013
Immobilisations corporelles nettes	17 710	16 512
Immobilisations incorporelles nettes	1 432	1 408
TOTAL VALEUR NETTE	19 142	17 920

➤ **NOTE 9 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Instruments de taux d'intérêt	4 374	3 492	2 507
Comptes de règlement opérations sur titres	0	0	0
Acompte impôts sur les Sociétés	0	0	0
Autres débiteurs divers	9 288	9 243	8 821
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	13 662	12 735	11 328
Valeurs reçues à l'encaissement	381	785	147
Impôts différés d'actif	9 410	8 881	9 289
Autres comptes de régularisation	25 938	16 460	15 736
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	35 728	26 126	25 172

➤ **NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Comptes ordinaires à vue	72 177	124 986	33 715
Dettes rattachées	21	2	
Compte d'emprunt au jour le jour	164 000	185 000	0
Comptes d'emprunts à terme	901 156	441 526	416 332
Dettes rattachées	416	1 131	1 742
Valeurs données en pension	0	0	0
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 137 770	752 645	451 788

➤ **NOTE 11 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	705 108	751 607	749 297
Comptes d'épargne à régime spécial à terme (1)	151 740	152 794	158 901
Dettes rattachées	9 340	10 639	-2 268
Total des comptes à régime spécial	866 188	915 040	905 930
(1) dont Pel	128 203	127 304	137 248
dont Pep	2 364	3 544	3 183
Comptes à vue	1 249 346	1 086 797	1 227 443
Dettes rattachées	30	12	40
Comptes à terme	167 846	235 979	238 501
Dettes rattachées	2 219	4 693	5 423
Dépôts de garantie	48	37	45
TOTAL DES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	2 285 678	2 242 558	2 377 382

➤ **NOTE 12 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Bons de caisse et bons d'épargne	632	561	560
Dettes rattachées	126	126	126
Titres de créances négociables	385 375	660 612	475 175
Dettes rattachées	607	2 315	407
TOTAL DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	386 740	663 613	476 267

➤ **NOTE 13 : AUTRES PASSIFS**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Instruments de taux d'intérêt	731	559	476
Comptes de régularisation opérations sur titres	31	32	15
Créditeurs divers	9 041	8 851	11 216
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	9 803	9 442	11 707

➤ **NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Comptes indisponibles sur recouvrement	1 213	646	1 008
Produits constatés d'avance	12 238	9 276	8 426
Impôts différés de passif	1 615	1 589	1 324
Provision impôt sur les sociétés à payer	19 964	13 304	16 123
Autres comptes de régularisation	35 436	18 194	17 239
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	70 466	43 009	44 121

➤ NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'Euros)	31/12/2012	Dotation	Reprise Utilisation	Ecart Actualisation	31/12/2013
Provisions pour passifs sociaux :					
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC, Prévoyance)	1 106	361	-323		1 144
Autres avantages à long terme (PSA + CET)	4 096	125	-110		4 110
Provisions pour autres engagements sociaux	40	520	-40		520
Provisions pour engagements par signature	3 404	1 707	-530		4 582
Provisions pour intérêts sur clients douteux	420				420
Provisions pour risques de crédit	6 050	4 050	-1 700		8 400
Provisions pour litiges clientèle	11		-11		0
Provisions pour PEL –CEL	1 210		-140		1 070
Autres provisions pour risques et charges	3				3
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 340	6 763	-2 854	0	20 249
dont affecté au RBE		1 006	-614		
dont affecté au Coût du risque		5 757	-2 241		

Provisions pour passifs sociaux

Les engagements sociaux sont conformes à la recommandation 2003-R01 du CNC et à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 et 2008.

Les provisions couvrent les éléments suivants :

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel bénéficie d'indemnités de fin de carrière (IFC). Le montant de ces engagements est provisionné depuis l'exercice 1997. Les engagements IFC, évalués selon les méthodes habituelles, sont couverts par une assurance.

L'engagement IFC au 31/12/2013 se monte à 8.271 k€. La couverture par les contrats d'assurance est de 7.463 k€. Après intégration des écarts actuariels pour -808 k€, et du coût des services passés restant à amortir pour -160 k€, la différence de 8 k€ est provisionnée au 31/12/2013, contre 57 k€ à fin 2012.

Depuis l'application au 1^{er} janvier 2004 de la recommandation 2003-R1 du CNC les engagements d'assistance médicale (mutuelle) et de prévoyance sont comptabilisés. Il n'y a plus d'engagement Mutuelle depuis 2006, tandis que l'engagement de prévoyance passe de 1.049 k€ à 1.136 k€ à fin 2013.

Autres avantages à long terme

Le régime PSA (médailles) a donné lieu à une révision de l'accord en 2002. La mise à niveau de l'engagement au 31/12/2013, soit 2.769 k€, a généré une reprise de 85 k€ au titre de l'exercice.

La provision Compte Epargne Temps (CET) a été dotée à hauteur de 100 k€ sur l'exercice pour un engagement de 1.342 k€ à fin 2013.

Hypothèses actuarielles

Pour le calcul des engagements à fin 2013, les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (1,1% à 3 ans / 1,5% à 5 ans / 2,7% à 10 ans / 3,4% à 15 ans / 3,6% à 20 ans)
- Le taux de rendement attendu des actifs de financement est de 5,50%
- Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,9% à 3 ans / 1,9% à 4 et 5 ans / 1,9% à 6 ans et plus)
- Taux de croissance des masses salariales y compris inflation: + 3,5 %

Provisions pour PEL – CEL

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	Variation 2013/2012	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	49,54	63,25	13,71	27,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	30,94	26,05	-4,89	-15,8
Ancienneté de plus de 10 ans	46,82	47,95	1,13	2,4
Sous-total	127,30	137,25	9,95	7,8
Comptes d'épargne-logement	27,54	24,66	-2,88	-10,5
TOTAL	154,84	161,91	7,07	4,6

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	Variation 2013/2012	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	2,25	1,26	-0,99	-44
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1,26	1,27	0,01	0,8
Ancienneté de plus de 10 ans	0,21	0,22	0,01	4,8
TOTAL	3,72	2,75	-0,97	-26,1

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	Variation 2013/2012	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0,46	0	-0,46	-100
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,07	0	-0,07	-100
Ancienneté de plus de 10 ans	0,20	0,86	0,66	330
Sous-total	0,73	0,86	0,13	17,8
Comptes d'épargne-logement	0,37	0,13	-0,24	-64,9
Prêts tirés	0,11	0,08	-0,03	-27,3
TOTAL	1,21	1,07	-0,14	-11,6

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Courtois des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes

concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

➤ NOTE 16 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	Affectation Résultat 2011	APA 2012 de la SMC	31/12/2012	Affectation Résultat 2012	31/12/2013
Capital	17 383,9		1 015,6	18 399,9		18 399,5
Prime d'émission, de fusion	14 867,7		8 791,3	23 659,0		23 659,0
Réserve légale	1 738,4			1 738,4	101,6	1 840,0
Autres réserves	123 100,0	-2 600,0		120 500,0	-40 500,0	80 000,0
Report à nouveau	94,7	-59,3		35,4	-32,5	2,9
TOTAL	157 184,7	-2 659,3	9 806,9	164 332,3	-40 430,9	123 901,4
Résultat	39 719,9			24 427,3		47 474,9

Le capital est constitué de 2 299 938 actions de 8 €, suite à l'émission de 126 953 actions nouvelles, en rémunération de l'APA effectué par la Société Marseillaise de Crédit en avril 2012.

Les comptes de la banque sont consolidés par le CREDIT DU NORD, dont le siège social est à Lille, qui est détenteur de 2 172 985 actions

➤ NOTE 17 : PRODUIT NET BANCAIRE

Présentation réglementaire

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
+ Intérêts et produits assimilés	138 908	143 652	124 059	-13,6%
- Intérêts et charges assimilées	-33 869	-46 822	-28 117	-39,9%
+ Produits sur opérations de crédit bail				
- Charges sur opérations de crédit bail				
+ Produits sur opérations de location simple				
- Charges sur opérations de location simple				
+ Revenus des titres à revenu variable	62	66	13 557	20440,6%
+ Commissions (produits)	77 684	71 318	71 577	0,4%
- Commissions (charges)	-5 480	-5 384	-6 459	20,0%
+/- Gains ou pertes sur opérations de négociation	-2 876	-3 318	-229	-93,1%
+/- Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	-1	0	-1	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	956	1 250	1 370	9,5%
- Autres charges d'exploitation bancaire	-3 555	-3 266	-2 322	-28,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	171 828	157 497	173 434	10,1%

➤ **NOTE 18 : INTERETS NETS**

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution
Intérêts nets clientèle	117 552	101 827	98 703	-3,1%
Intérêts perçus	133 880	121 038	116 840	-3,5%
▪ Créances commerciales	3 352	2 367	1 681	
▪ Crédits court terme	11 362	8 192	8 833	
▪ Crédits moyen terme	25 865	23 607	21 761	
▪ Crédits long terme	80 180	74 448	71 693	
▪ Comptes débiteurs	9 608	8 472	8 450	
▪ Créances douteuses et litigieuses	3 513	3 952	4 422	
Intérêts payés	-16 328	-19 211	-18 137	-5,6%
▪ Comptes ordinaires	197	92	194	
▪ Comptes à terme	2 518	4 271	5 192	
▪ Comptes d'épargne à régime spécial	13 443	14 801	12 739	
▪ Bons de caisse	14	0	0	
▪ Certificats de dépôt	157	47	13	
Intérêts nets institutions financières	-10 365	-3 996	-4 466	11,8%
▪ Intérêts perçus	733	11 540	187	
▪ Intérêts payés	-11 099	-15 536	-4 653	
Intérêts nets de trésorerie	-488	1 131	2 276	101,3%
▪ Perçus sur prêts blancs à terme	2 872	9 180	4 157	
▪ Revenus des titres d'investissement	0	0	0	
▪ Revenus de titres de créances négociables	1 495	2 438	3 446	
▪ Payés sur emprunts blancs à terme	-4 855	-10 488	-5 327	
Résultat sur instruments financiers à terme	-5 649	-6 051	-1 532	-74,7%
TOTAL INTERETS NETS	101 049	92 910	94 981	2,2%

➤ **NOTE 19 : REVENUS ET RESULTATS DIVERS**

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution
Revenus sur titres	62	66	13 557	20409%
Placement	40	53	64	
Participations	2	12	13 494	
Autres : rémunération certificats d'association	20	1	-1	
Résultat net des cessions titres de placement	0	0	0	
Provisions nettes sur titres de placement	-1	0	0	
Résultat de change	1 114	601	733	21,9%
Autres revenus divers (a)	-992	-540	-712	31,8%
Produits accessoires: Revenus des immeubles	18	245	253	
Locations TPE	296	277	265	-4,3%
Amortissements immeubles hors exploitation	0	-265	-266	
Autres produits accessoires	29	48	98	104,4%
TOTAL REVENUS ET RESULTATS DIVERS	526	434	13 928	3109%
(a) dont cotisation exceptionnelle Fonds de garantie des dépôts	-322	-35	-6	

Le montant important des revenus de participation sur 2013 est dû aux dividendes significatifs perçus auprès de la Société Marseillaise de Crédit (13.491 k€). La Banque Courtois détient des titres de la SMC reçus en rémunération de l'Apport Partiel d'Actif des agences de l'Hérault en 2012.

➤ **NOTE 20 : COMMISSIONS NETTES**

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution
Commissions financières	21 009	17 683	18 518	4,7%
Placement	196	162	310	
Titres clientèle	7 523	5 558	4 963	
Bourse	786	538	741	
Assistance et conseil	0	6	0	
Placement sur contrat d'assurance	12 421	11 307	12 440	
Autres	84	114	65	
Commissions de services	49 244	46 469	46 008	-1,0%
Mouvement	7 190	6 594	6 679	
Tenue de compte	3 115	3 080	3 228	
Dépassement de découvert	10 226	10 187	10 657	
Effets	1 865	1 595	1 379	
Gestion des prêts	980	795	811	
Récupération de frais	2 027	2 044	2 057	
Location de coffres	220	205	229	
Produits télématiques	2 607	2 740	2 854	
Cartes bancaires	8 367	7 972	9 259	
Moyens de paiement	3 266	2 953	793	
Opérations de hors bilan	2 919	2 470	2 317	
Opérations interbancaires	395	625	551	
Prestations de service	5 235	4 856	4 750	
Opérations import-export	653	570	547	
Opérations de change	264	130	133	
Autres	-84	-348	-236	
TOTAL COMMISSIONS NETTES	70 253	64 152	64 526	0,6%

➤ **NOTE 21 : FRAIS GENERAUX**

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution
Charges du Personnel	51 468	53 291	50 937	-4,4%
Salaires et traitements	29 462	29 479	28 662	
Charges sociales	13 110	13 837	13 116	
Charges de retraite	4 755	4 948	3 981	
Autres charges sociales	8 355	8 889	9 135	
Charges fiscales et assimilées sur rémunération	3 726	4 563	4 555	
dont remboursements Taxe sur salaires 2007 : -120 k€ sur 2011				
Variation des passifs sociaux	-301	-41	329	
Sous total	45 997	47 837	46 662	-2,5%
Intéressement et participation	5 471	5 454	4 275	-21,6%
Impôts et taxes	1 764	2 855	2 711	-5,1%
C. E. T. (ex-taxe professionnelle)	2 434	2 284	2 119	
Autres impôts et taxes	-670	571	591	
dont remboursements et régularisations TVA : -1468 k€ sur 2010				
dont provision amende fiscale / CERS réglementés : 1500 k€ sur 2010				
dont reprise provision amende fiscale / CERS réglementés : -1185 k€ sur 2011				
Autres charges	37 114	41 464	40 716	-1,8%
Locations, redevances de crédit bail et assimilées	4 728	4 952	4 109	
Transports et déplacements	2 054	2 344	2 332	
Postes et Télécommunications	2 031	1 935	1 737	
Autres frais généraux	28 301	32 233	32 537	
dont Frais de Siège depuis juillet 2011 soit 5512 k€ pour 2011, 11721k€ pour 2012				
Amortissements	3 793	3 212	3 267	1,7%
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	94 137	100 822	97 630	-3,2%



➤ **NOTE 22 : COUT DU RISQUE**

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution
Provisions nettes sur créances douteuses avec la clientèle	-14 211	-16 711	-14 684	-12,1%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	4 620	-1 070	-1 034	
Dotations nettes aux provisions sur créances contentieuses	-18 831	-15 641	-13 650	
Créances irrécouvrables non provisionnées	-943	-558	-495	
Récupération de créances amorties	289	358	186	
Dotations et reprises sur promotion immobilière	0	-1	0	
Pertes sur SCI	0	0	0	
Dotations nettes aux provisions sur SCI	0	-1	0	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 865	-2 703	-4 057	
Dotations aux provisions sur engagements par signature	-1 602	-1 290	-1 707	
Autres dotations	-2 263	-1 413	-2 350	
Reprises ou utilisations des provisions pour risques et charges	1 551	788	530	
Reprises des provisions sur engagements par signature	1 551	788	530	
Reprises des autres provisions d'exploitation	0	0	0	
Charges nettes sur litige	-161	-39	-101	
TOTAL COUT DU RISQUE	-17 339	-18 866	-18 623	-1,3%

Durant l'année 2013 la Banque Courtois a adapté son système de provisionnement sur la clientèle Retail (= particuliers et professionnels) de manière à intégrer le projet "Harmonisation" qui définit les principes directeurs communs à l'ensemble du Groupe.

Ceux-ci visent à mettre en place, sur cette clientèle, un provisionnement basé sur des observations statistiques tant sur le passage de douteux à contentieux que sur les pertes observées au contentieux.

➤ **NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

Moins values nettes sur sorties d'immobilisation	36	0	0
Résultat net sur titres de participation	0	5	5 465
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	36	5	5 465

Fin 2013, la Banque Courtois a cédé à la Société Générale les titres Etoile Gestion Holding qu'elle détenait, générant une plus-value de 5.461 k€ partiellement fiscalisée. Ces titres étaient détenus par la Banque Courtois depuis 2009, reçus en échange de l'apport de ses participations dans Etoile Gestion (société de gestion d'actifs du groupe Crédit du Nord) à l'occasion de la mise en place d'Amundi.

➤ **NOTE 24 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

(En milliers d'Euros)	2011	2012	2013
	0	0	0
TOTAL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0

➤ **NOTE 25 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

(en milliers d'Euros)	2011	2012	2013	Evolution
Impôt courant	19 976	13 305	15 844	
Impôt différé	1 159	81	-673	
Impôt au titre des exercices antérieurs	-461	0	0	
TOTAL IMPOT	20 674	13 386	15 171	13,34%

* **L'impôt courant** est l'impôt exigible comptabilisé au titre de l'exercice.

* **L'impôt différé** est calculé sur la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires, valorisées au taux de l'impôt en vigueur l'année de l'imputation sur le résultat. Soit un produit de 673 k€ pour l'exercice 2013.

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôt	62 646
Taux normal d'imposition y compris les majorations temporaires	34,433 %
Charge théorique d'impôt	21 571
Impact différences permanentes	-5 707
Plus value imposée à taux réduit	0
Crédit d'impôt	24
Abattement sur la contribution sociale sur les bénéfiques	-25
Ecart liquidation impôt 2012	-279
Is différé sur impôt à taux réduit en sursis d'imposition	-412
TOTAL CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE	15 171



Depuis le 1er janvier 2010, la Banque Courtois fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de contribution additionnelle et de CSB), l'impôt est déterminé par la Banque Courtois, comme en l'absence d'intégration fiscale. Les montants ainsi calculés, déduction faite des crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

➤ **NOTE 26 : VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE. (Hors créances et dettes rattachées)**

(En milliers d'Euros)	Durée <= 3 mois	3 mois < Durée <=1 an	1 an Durée <= 5ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Créances à terme sur les établissements de crédits	240 935	21	0	0	240 956
Créances et concours sur la clientèle (hors valeurs non imputées)	196 516	263 844	999 584	1 176 419	2 636 363
Obligations et autres titres à revenu fixe					0
Dettes à terme envers les établissements de crédit	276 280	52	140 000		416 332
Comptes à terme et cers de la clientèle	921 941	45 995	178 739	24	1 146 699
Dettes représentées par un titre	80 560	0	365 175	30 000	475 735
➤ Bons de caisse	560				560
➤ Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	80 000	0	365 175	30 000	475 175

➤ **NOTE 27 : SYNTHESE DES PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF**

(En milliers d'Euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2013
Pour dépréciation des créances douteuses	94 155	35 124	-24 293	-5 200	99 786
➤ Actualisation (CRC 2002-03)	13 638	3 691	162	-1 430	16 061
Pour dépréciation des titres de placements : ACTIONS	33	1			34
Pour dépréciation des titres et comptes courants de SCI	7	4			11
Pour dépréciation des autres titres de participation	4	8	-1		11
TOTAL	107 837	38 828	-24 132	-6 630	115 903
Dont variation affectée au PNB (provisions titres de placement)		1			
Dont variation affectée au Coût du Risque		38 827	-24 132	-6 630	

➤ **NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(En milliers d'Euros)	Clientèle	Trésorerie retournement	Trésorerie Micro Couverture	Trésorerie Macro couverture	31/12/2013	31/12/2012
Opérations fermes						
- Sur marchés organisés	---	---		---	---	
- De gré à gré						
Swaps de taux	33 427	33 427		1 822 000	1 888 854	2 057 258
FRA						
Opérations conditionnelles						
- Sur marchés organisés	---	---		---	---	---
- De gré à gré						
Options de taux					0	0
Vente CAP	18 055				18 055	26 403
Achat CAP		18 055		157 000	175 055	209 403
Vente COLLAR		4 823			4 823	7 539
Achat COLLAR	4 823				4 823	7 539

Ces montants reflètent le volume d'intervention de la Banque Courtois au 31/12/2013, sachant que les instruments mis en place pour la clientèle sont adossés par une couverture Trésorerie, avec le Crédit du Nord en contrepartie.

Echéancier	Durée ≤ 3 mois	3 mois < Durée ≤ 1 an	1 an Durée ≤ 5ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Swaps de taux	64 441	99 242	826 160	899 011	1 888 854
FRA					
Options de taux					
CAPS/COLLARS	11 196	27 350	159 198	5 012	202 756

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Spéculatif Clientèle/ Trésorerie	Micro Couverture	Macro Couverture	TOTAL
<i>Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15 modifié</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	
Opérations fermes				
- DE GRE A GRE				
SWAPS DE TAUX	103	0	13 436	13 539
FRA				
OPTIONS				
Opérations conditionnelles :				
- DE GRE A GRE				
OPTIONS DE TAUX	13			13
CAPS			184	184
FLOORS				
TOTAL	116	0	13 620	13 736

➤ NOTE 29 : EFFECTIF VENTILE PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Effectif payé, présent, équivalent temps plein au 31 décembre : 603

Ventilation de l'effectif inscrit 670 au 31/12/2013

➤ Techniciens :	360
➤ Cadres :	310
➤ TOTAL :	670

➤ NOTE 30 : RATIOS REGLEMENTAIRES

1. Coefficient de liquidité

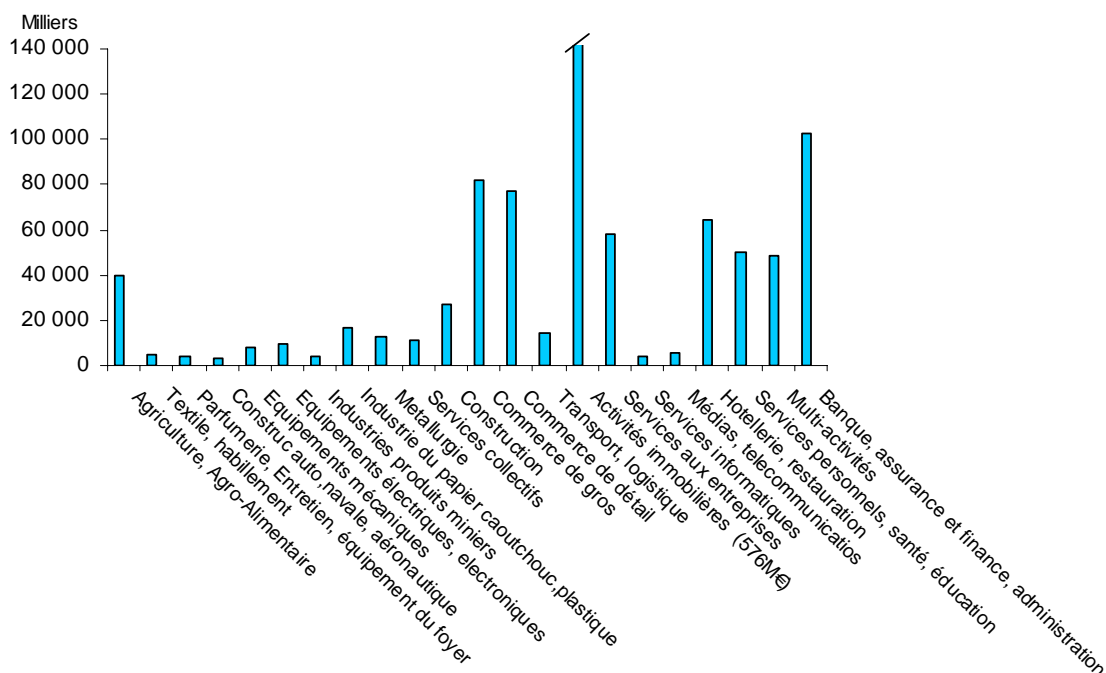
Ce ratio, qui détermine la liquidité d'un établissement, doit être au moins égal à 100%. Au 31 décembre 2013, le coefficient est de 154%.

La liquidité est assurée par un refinancement auprès du Crédit du Nord.

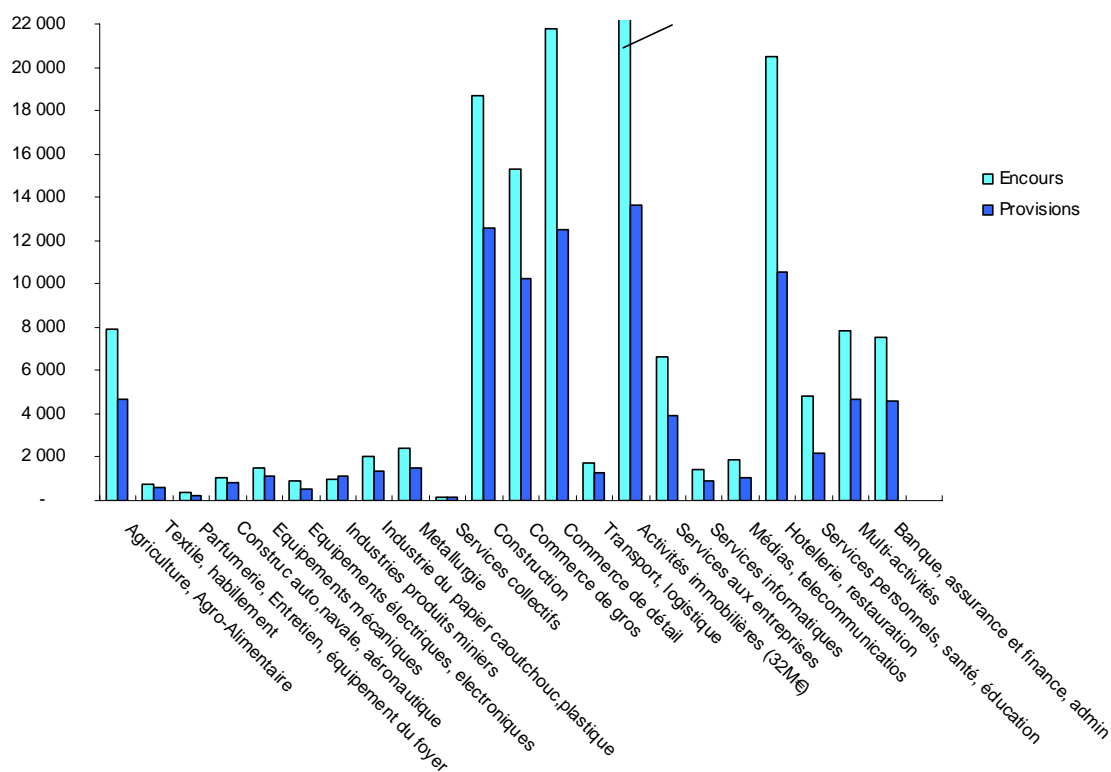
Le RATIO DE SOLVABILITE est établi en consolidé par notre maison mère le CREDIT DU NORD, la Banque Courtois n'y étant pas assujettie à titre individuel.

➤ NOTE 31 : VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (CONCOURS ET COMPTES DEBITEURS)

2. Ventilation des Créances sur la clientèle par secteur d'activité (hors particuliers) *



Répartition des créances douteuses et des provisions par secteur économique (hors particuliers)



*Immobilier : il s'agit pour l'essentiel de financements d'immeubles utilisés par la clientèle d'entreprises et de professionnels pour leur activité.

➤ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES AU 31 DECEMBRE 2013

SOCIETES (En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenu	Valeur comptable		Résultats du dernier exercice	Prêts et Avances consenties	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues à plus de 10 % du capital et dont la valeur est supérieure à 1 % du capital de la Banque Courtois										
Filiales (détenues à plus de 50%)	--									
Participations (détenues entre 10 et 50%)	--									
Renseignements globaux sur les autres titres de participation et de filiales										
Filiales françaises	--									
Participations dans des sociétés françaises	---	---	---	19 643	19 632	---		---	---	

BANQUE COURTOIS - 2013

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



BANQUE COURTOIS

Société Anonyme

33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

1. Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Courtois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

2. I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

3. II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages de personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celles contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Toulouse et Tours, le 25 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO Sandrine BOURGET

Bernard GROUSSIN

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
2, rue des Feuillants
31076 Toulouse Cedex 3

DELOITTE & ASSOCIES
19, rue Edouard Vaillant
37000 Tours

BANQUE COURTOIS

Société Anonyme
33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Toulouse et Tours, le 25 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO Sandrine BOURGET

Bernard GROUSSIN



